

COMMUNE D'ARBOYS EN BUGEY

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Membres :	17
En exercice :	17
Présents	15
Absents	2
Procurations	0
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille dix neuf et le 4 octobre à 20h. Le Conseil Municipal d'ARBOYS EN BUGEY, dûment convoqué par Le Maire M. BERGER Charles s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BERGER Charles, Le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **27 septembre 2019**

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, GALLAND Suzanne, LANZONI Noëlle, MARCHANT Nathalie, PEYSSON Christie, MM. BERNEL Denis, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin, JACOB René Christian, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Absent : M. CODEX Joël. Mme RAPAUT Christine.

Mme. GALLAND Suzanne a été élue Secrétaire de Séance.

Objet : TABLEAUX DES ADMISSIONS EN NON -VALEUR ET CREANCE ETEINTES

Monsieur le Maire **INFORME**,

CREANCES ETEINTES :

Qu'il convient de procéder et de régulariser en nos livres, les écritures comptables pour les créances éteintes qui ont fait l'objet d'une commission de surendettement qui conduit à l'effacement de la dette.

S'agissant d'une somme de **1089.06 €** (dont tableau annexé et décision de surendettement), qui fera l'objet d'une passation d'écriture au **compte 6542 au Budget EAU / ASSAINISSEMENT** et une somme de **2458.63 €** (dont tableau annexé et décision de surendettement) également au **compte 6542 sur le Budget Principal**.

CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR :

S'agissant des créances admises en non-valeur conformément au tableau annexé, pour un montant de **989.98 €** à passer au **compte 6541 au Budget EAU / ASSAINISSEMENT** et une somme de **2293.79 €** au **compte 6541 sur le Budget Principal** (tableau annexé en annexe).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ces régularisations et demande à Monsieur le Maire de procéder à la passation des écritures comptables en ce sens.
- **DIT** que la présente délibération sera transmise à Madame la Sous-préfète de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures,

Pour Copie Conforme,

Le Maire,
Charles BERGER.

